

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 29      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni le lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, FIGUÈS Fatima,

Pouvoirs : de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à Philippe LABARDIN, de MARCHAND Jean-Pierre à Marie-Catherine BALLEREAU, de Fatima FIGUÈS à Sophie BORDERIE

-----

**B.31**

**Modification du tableau des effectifs – création d'emplois**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre le recrutement d'agents au 1<sup>er</sup> avril 2019 suite à des mouvements de personnel, des pérennisations de postes et un avancement de grade.

Vu la saisine du Comité Technique.

**Considérant** la nécessité de mener à bien l'organisation des cimetières (suite à un mouvement de personnel), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, il est nécessaire :

- De créer un poste d'adjoint technique à temps complet

**Considérant** la nécessité de mener à bien l'organisation du service Plomberie et Peinture (suite à des départs à la retraite), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, il est nécessaire :

- De créer deux postes d'adjoint technique à temps complet
- De créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- De créer deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Les postes seront pourvus selon le profil des candidats retenus (titulaire ou contractuel).

**Considérant** la nécessité de mener à bien l'organisation de la maintenance des équipements sportifs (suite à la pérennisation du poste), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, il est nécessaire :

- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à 28 heures

**Considérant** la nécessité de mener à bien l'organisation du service de l'Education (suite à la pérennisation du poste), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, il est nécessaire :

- De créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, à 28 heures

**Considérant** la nécessité de mener à bien l'organisation du Conservatoire (suite à la réussite au concours), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, il est nécessaire :

- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Considérant** la nécessité de mener à bien l'organisation du Centre technique du Marmandais (suite à un mouvement de personnel), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, il est nécessaire :

- De créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- De créer un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Approuve** la création des emplois permanents, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 :
- 3 postes d'adjoint technique à temps complet,
  - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à 28 heures,
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 28 heures,
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Précise** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.
- Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget (Chapitre 012)
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 26 mars 2019

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 2/04/2019  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 2/04/2019

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

